

n°98
juillet 2020



Village coup de coeur

Servon

Mag'

Votre magazine municipal d'information



Séjour ski à Saint Sorlin d'arves



Rencontre intergénérationnelle



Cérémonie des vœux du maire

La Covid-19 est toujours là, protégez-vous

www.servon.fr



Édité par la ville de Servon
15 rue de la Poste 77170 Servon
www.servon.fr

- **Directeur de la publication** : Marcel Villaça
- **Responsable de la rédaction** : Vincent Bianco
- **Ont participé à ce numéro** : Jean-Rémi Bertrand, maire-adjoint, les membres de la commission communication, le service enfance et jeunesse, les responsables d'associations
- **Crédit photo** : Mairie de Servon
- **Impression** : Emergence
1, rue de l'Ormeteau 77170 Servon
ISSN : 0999 - 8861
- **Régie publicitaire** : Service communication - communication@servon.fr
- **Tirage** : 1 600 exemplaires

Depuis six mois, la France et le monde entier sont frappés par un virus que personne ne maîtrise à ce jour. Nous nous sommes adaptés et avons fait le maximum pour gérer au mieux cette pandémie. La fermeture des écoles, le confinement des Servonnais et l'annulation des nombreuses activités associatives et festives ont perturbé notre vie quotidienne. Elles ont eu un impact sur le fonctionnement de la mairie et le bon déroulement de la vie démocratique en retardant le second tour des élections municipales et communautaires. Le scrutin organisé le 28 juin dernier a pu se dérouler en toute sécurité grâce aux mesures que nous avons prises. Vous avez choisi, avec une large majorité, de renouveler votre confiance à la liste « Nous Servon(s) notre village » que j'ai conduite.

Je tiens à vous en remercier chaleureusement au nom de l'ensemble de mon équipe.

Cette victoire n'est pas seulement celle d'une équipe, mais celle de tous les Servonnais qui veulent œuvrer pour le bien de notre village. Maintenant, tout se met en place pour que notre village retrouve une vie sereine afin de réaliser dans les meilleures conditions le programme que nous vous avons proposé.

Durant ces derniers mois de confinement, les services municipaux ont été fortement sollicités, et je les remercie pour leur professionnalisme et leur dévouement, malgré la lourdeur des mesures de protection mises en œuvre pour la sécurité de tous.

Je tiens à renouveler mes remerciements à toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans le combat contre cette pandémie : personnels médicaux, pompiers, services publics... Cette bataille contre la COVID-19 n'est, hélas, pas finie. Nous nous devons de rester vigilants et de poursuivre nos comportements civiques en respectant la distanciation physique, en portant un masque dans les lieux confinés et en maintenant les gestes barrières qui constituent aujourd'hui les meilleures précautions pour nous préserver de ce mal. Sachez, Chers Servonnais, que la municipalité reste à vos côtés, pour que chacun se sente en sécurité dans notre village.

Pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de rappeler, un grand nombre d'activités ont été supprimées. Je veux évoquer les sorties et séjours du centre de loisirs, le voyage en Angleterre de la classe découverte, les sorties du club Revivre, le feu d'artifice, etc.

Pour la rentrée prochaine, nous avons prévu que le forum des associations se déroulera le 5 septembre avec des mesures de sécurité strictes. Venez y rencontrer les associations de Servon qui vous proposeront de nombreuses activités sportives, artistiques ou culturelles.

Je vous invite, dès à présent, à vous inscrire à l'OTV (Opération Tranquillité Vacances) afin que les services de police puissent garder un œil sur votre logement durant votre absence.

En attendant la rentrée, je vous souhaite à toutes et à tous, d'excellentes vacances, tout en gardant les distances de sécurité et les gestes barrières.

En direct de la mairie

Délibérations du conseil municipal	p4
Le projet skate park du CMJ.....	p5
Les membres élus au conseil communautaire	p5
Résultat des élections municipales	p6
Présentation des maires-adjoints	p7

Bien vivre à Servon

Cérémonie des vœux du maire 2020	p8
La sécurité avant tout	p8
Du changement au cabinet médical de Servon.....	p9
Un chiropracteur au nouveau centre EDEN	p9
Aides aux activités de loisirs.....	p10
Aide aux transports.....	p10
Plan canicule	p10 - 11
Rencontre intergénérationnelle	p12
La galette pour nos seniors	p12

Enfance et jeunesse

Les vacances à l'accueil de loisirs.....	p13
Des histoires pour nos petits	p13
Séjour au ski 2020.....	p14
Les vacances à l'espace jeunes.....	p14
Le déconfinement au multi-accueil.....	p15
Attribution des places pour le multi-accueil	p15
Caisse des écoles	p15

Loisirs et plaisirs

Salon de la généalogie	p16
Jeune servonnais au trophée de ski HARIBO	p16
Les peintres dans la rue	p17
4 ^{ème} Salon des Fabophiles	p18

Pages pratiques

Rappel des règles en matière de taille de haie	p19
Ouverture de la bibliothèque	p19

Photo de couverture : Membres du Conseil Municipal



L'intégralité des comptes rendus du Conseil Municipal est consultable en mairie, sur les panneaux d'informations municipales ainsi que sur le site internet : www.servon.fr

Séance du 18 juin 2020

- ◇ Règlement intérieur du service enfance jeunesse (à l'unanimité)
- ◇ Budget commune - décision modificative (19 voix pour, 1 abstention)
- ◇ Acquisition de parcelle de terrain - route de Villemenon (à l'unanimité)
- ◇ Convention de remboursement des dépenses engagées pour l'achat de masques de protection individuelle entre la CCOB et les communes membres (à l'unanimité)
- ◇ Abattement sur la taxe locale sur la publicité extérieure (à l'unanimité)
- ◇ Modification du RIFSEEP (Point reporté à une prochaine séance)
- ◇ Instauration de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 (à l'unanimité)
- ◇ Modification du tableau des effectifs du personnel (à l'unanimité)

Séance du 03 juillet 2020

- ◇ Election du Maire - Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Monsieur Marcel VILLAÇA a obtenu DIX-NEUF voix (19)

Monsieur Marcel VILLAÇA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

- ◇ Détermination du nombre d'adjoints au Maire (à l'unanimité) le conseil municipal décide de fixer à six le nombre d'adjoints.

- ◇ Election des adjoints au Maire – Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

La liste Nou(s) servon(s) notre village M. VILLAÇA, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. Jean-Rémi BERTRAND 1^{er} adjoint au maire
- Mme Christine HERITIER 2^{ème} adjoint au maire
- M. Christophe COULOUMY 3^{ème} adjoint au maire
- Mme Martine CHEINEY 4^{ème} adjoint au maire
- M. Lionel PERRIER 5^{ème} adjoint au maire
- Mme Audrey SANTIN 6^{ème} adjoint au maire

Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local, consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux, et procède à la remise de cette charte ainsi que du chapitre du code général des collectivités territoriales aux conseillers municipaux.

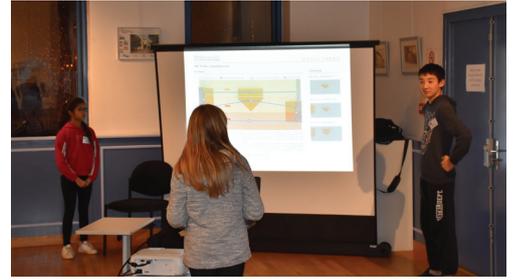
Le projet skatepark du CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes souhaite installer un skate Park afin d'offrir une nouvelle possibilité aux jeunes Servonnais qui utilisent régulièrement les trottinettes, skates, rollers... de se réunir et d'échanger autour d'une structure sportive dans la commune.

L'objectif est aussi de créer un lieu d'échanges entre les jeunes afin de ne pas communiquer uniquement par les réseaux sociaux. Ils vont pouvoir performer à travers des modules différents et adaptés en fonction de l'âge.

Le skate Park sera ouvert aux plus de 8 ans qui devront obligatoirement porter des protections (casque, genouillères...).

Le skate Park se situera dans le parc des sports Dominique Stabile près du City stade afin de centraliser les nuisances sonores et de créer un « coin » pour les jeunes à l'intérieur du parc des sports.



Les membres élus au conseil communautaire sont :

M. Marcel **VILLAÇA**

Mme Audrey **SANTIN**

M. Jean-Rémi **BERTRAND**

Mme Anne-lise **MARSADIÉ**

Nous Servon(s) notre village

Nous Servon(s) notre village

Nous Servon(s) notre village

Nous Servon(s) notre village

M. Yves **RALLIERE**

Ensemble pour notre village

Les élus de la C.C.O.B

Communauté de communes de l'Orée de la brie

Brie-Comte-Robert

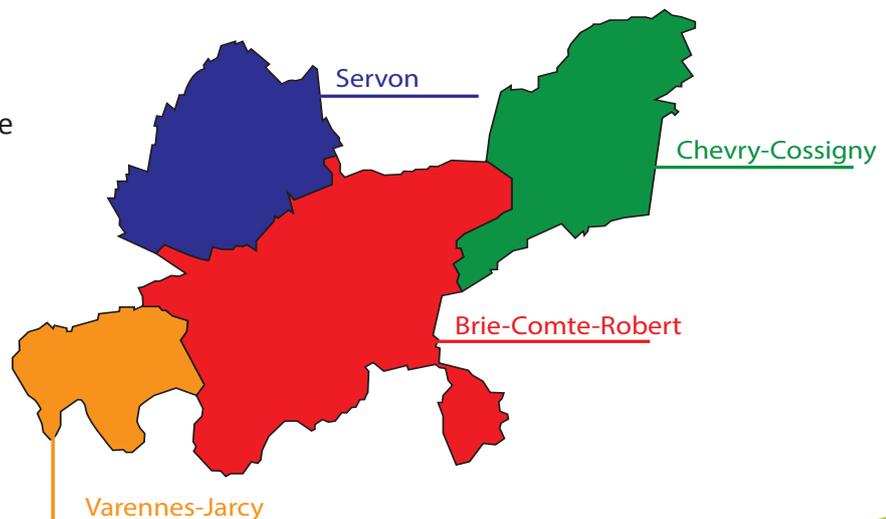
M. Jean LAVIOLETTE est réélu Maire.

Chevry-Cossigny

M. Jonathan WOFYSY est élu Maire.

Varennes-Jarcy

M. Bruno BEZOT est élu Maire



Résultat des élections municipales pour Servon



Le scrutin du dimanche 28 juin 2020 a donné à la liste sortante « Nous Servon(s) notre village » conduite par Marcel Villaça la majorité avec 59,64% des suffrages exprimés.

Le scrutin du dimanche 28 juin 2020 a donné à la liste sortante « Nous Servon(s) notre village » conduite par monsieur Marcel Villaça la majorité avec 59,64% des suffrages exprimés. Le taux de participation à Servon a été de 47,05%. La liste menée par monsieur Marcel Villaça a obtenu 19 sièges de conseillers. Celle menée par monsieur Yves Rallièrre « ensemble pour notre village », qui a réalisé 34,70% des suffrages, a obtenu 4 sièges de conseillers. Celle menée par monsieur Eric Roblain « Servon natur'aimant », qui a obtenu 5,64% des suffrages, n'a obtenu aucun siège de conseillers.

Ce nouveau conseil municipal s'est réuni le vendredi 03 juillet 2020 pour l'élection du maire et des adjoints.

Monsieur Marcel Villaça a été élu Maire avec 19 voix

Les conseillers municipaux

Mme MARSADIÉ Anne-lise	Nous Servon(s) notre village
M. GISELMANN Francis	Nous Servon(s) notre village
Mme JORGE ROLLET Sylvie	Nous Servon(s) notre village
M. PERROT Gilles	Nous Servon(s) notre village
Mme PEREIRA DOS REIS Christelle	Nous Servon(s) notre village
M. BIGOT Joël	Nous Servon(s) notre village
Mme FASSIAUX VERITE Carole	Nous Servon(s) notre village
M. LORNE Jean-Michel	Nous Servon(s) notre village
Mme BARDOT Gladys	Nous Servon(s) notre village
M. FOURNIER Jean-Pierre	Nous Servon(s) notre village
Mme HELMER Laura	Nous Servon(s) notre village
M. BOUSQUET Philippe	Nous Servon(s) notre village
.....	
M. RALLIERE Yves	Ensemble pour notre village
Mme MARTIN-GAUTIE Josette	Ensemble pour notre village
M. DUBAL Pascal	Ensemble pour notre village
Mme RECCHIA Alma	Ensemble pour notre village

Présentation des maires-adjoints



Le Maire :
Marcel VILLAÇA
Vice-président de la CCOB



1^{er} adjoint :

M. Jean-Rémi BERTRAND
*Communication, relations extérieurs,
patrimoine et environnement.*
Vice-président de la CCOB



2^{ème} adjoint :

Mme. Christine HÉRITIER
*Finances, vie économique et
emploi.*



3^{ème} adjoint :

M. Christophe COULOUMY
*Affaires scolaires, enfance et
jeunesse.*



4^{ème} adjoint :

Mme Martine CHEINEY
Affaires sociales et logement.



5^{ème} adjoint :

M. Lionel PERRIER
Urbanisme et qualité de vie.



6^{ème} adjoint :

Mme Audrey SANTIN
*Animation, culture et vie
associative.*



Cérémonie des vœux du Maire 2020, rendez-vous incontournable



M. Le Maire, Marcel Villaça lors du discours

Pour cette dernière cérémonie avant les élections municipales, Monsieur Marcel Villaça a souhaité laisser la parole aux élus du conseil municipal des jeunes (CMJ) qui ont pu, chacun leur tour, présenter les projets qu'ils ont réalisés au cours de leur mandat. Monsieur le Maire a prononcé le traditionnel discours à la population, l'occasion de faire un tour d'horizon sur les réalisations en cours et passées. Dans un second temps, les bacheliers de la promotion 2019 ont eu le plaisir de monter sur scène pour recevoir leur récompense. La soirée s'est terminée par un cocktail dînatoire réalisé par la Boulangerie de Servon « Plaisir et Tradition » que nous remercions.



Les bacheliers



Salle Roger Coudert, cocktail dînatoire

La sécurité avant tout !

Récemment, rue de la Dehors, plusieurs arbres ont été abattus pour des raisons de sécurité. Effectivement un certain nombre de ces arbres avaient le tronc creux et présentaient un danger pour les passants et pour les habitations proches. C'est donc pour prévenir de tout danger que ces arbres ont dû être retirés.



Du changement au cabinet médical de Servon

Madame Huon Roselyne, Pédi-
cure Podologue à la maison mé-
dicale de Servon a pris sa retraite
le 1^{er} janvier 2020.

C'est avec plaisir que nous accueil-
lons Madame Dudoret Carole qui
reprend son cabinet. Pédi-
cure podologue diplômée d'état depuis
2006, Mme Dudoret a essentielle-
ment exercé dans son propre ca-
binet en Seine et Marne. Elle est
attachée à vous réserver le meil-
leur accueil et la meilleure qualité
de soins possible.

A l'occasion de cette transmis-
sion de patientèle, deux change-
ments se sont opérés.

Afin d'améliorer l'accueil et la prise
en charge de tous nos patients, y

compris des personnes à mobilité
réduite, la salle de soins a été trans-
férée au rez-de-chaussée.

Mme Dudoret souhaite aussi faire
évoluer la prise de rendez-vous.
Pour plus de réactivité, il vous sera
possible d'aller directement sur
le site Doctolib pour prendre ren-
dez-vous en ligne ou de la contacter
par téléphone au 01.60.62.55.05.



Cabinet du Dr Dodoret

Servon : un chiropracteur au nouveau centre Eden Servon

Situé au sein du cabinet Eden
Dentaire et Médical, Rayane Khi-
ter, chiropracteur, vous accueille
pour prendre soin de votre santé.
QU'EST-CE QUE LA CHIROPRAxie ?
La chiropraxie est une médecine
manuelle, qui vise à diagnostiquer,
traiter et prévenir les troubles de la
colonne vertébrale mais aussi des
articulations, pouvant avoir un effet
nocif sur votre corps, et cherche un
lien entre le système neurologique
et le système musculo-squelettique
de celui-ci. Elle est une médecine
douce, à la fois curative et pré-
ventive, permettant d'améliorer le
fonctionnement du corps humain,
en l'étudiant dans son ensemble et
en identifiant les différents déséqui-
libres afin de les corriger. Les prin-
cipales indications à la chiropraxie
sont : les douleurs vertébrales (cer-
vicalgies, lombalgies, etc.), les scia-

tiques, les cruralgies, les hernies
discales, les scolioles, les maux de
tête et douleurs du visage, les ver-
tiges et étourdissements d'origine
cervicale, les douleurs de mâchoire,
les tendinites, douleurs d'arthrose,
douleurs d'épaule, de hanche, de
genou, de cheville et bien d'autres...
POUR QUI ? La chiropraxie s'adresse
à tous, de l'enfant jusqu'aux sé-
niors, du sportif amateur à celui de



haut niveau (John Isner, Mickael
Jordan, Tiger Woods...), mais aus-
si aux femmes enceintes pour leur
permettre de vivre une grossesse
épanouie. En résumé, peu importe
votre âge, vous pouvez profiter de
soins chiropratiques pour retrouver
une vie plus agréable, en meilleure
santé et vous sentir plus en forme
dans votre corps. Installé depuis
janvier au sein du cabinet Eden
Dentaire et Médical, Rayane Khiter,
chiropracteur diplômé de l'Institut
Franco-Européen de Chiropraxie,
s'inscrit dans la dynamique de ce
nouveau centre médical, d'une
équipe jeune et motivée, qui s'est
réunie pour apporter des solutions
en matière de santé et de bien-être
aux habitants de Servon et de ses
alentours.

Contact pour plus d'informations
au 06 19 92 16 61 ou par mail sur
chiro.rayane@gmail.com



Le centre communal d'action sociale (CCAS)

Aide aux activités de loisirs

Pour l'année 2020/2021, le CCAS accorde une aide financière aux familles servonnaises dans le cadre de la pratique d'activités sportives ou culturelles des enfants. Une participation de 50% (limitée à 100€ par enfant) sur le coût global de l'activité (licence, adhésion et cours compris).

Conditions exigées :

L'enfant doit être âgé au minimum de 5 ans et au maximum de 18 ans (au cours de l'année d'inscription),

Documents nécessaires à la démarche :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Les revenus mensuels de la famille doivent être inférieurs à 3134€
- Justificatif du règlement de l'activité sportive ou culturelle servonnaise ou justificatif du règlement du centre aquatique de l'Orée de la Brie
- Les justificatifs des aides accordées ou non par différents organismes (ex : bons CAF, comité d'entreprise).

Aide aux transports

Pour l'année 2020/2021, le CCAS accorde une aide financière de 70€ aux étudiants ne bénéficiant plus de la subvention de la Communauté de Commune de l'Orée de la Brie, dans le cadre de leur transport scolaire.

Conditions exigées :

- Etre âgé de 22 à 25 ans
- Etre domicilié sur la commune de Servon
- Etre scolarisé sur l'année 2020/2021

Documents nécessaires à la démarche:

- La carte nationale d'identité du demandeur
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une attestation d'inscription ou un certificat de scolarité 2020/2021
- Un RIB

Une seule aide est accordée par étudiant.

La demande se fait, en mairie, avant le 31 octobre 2020.

Martine Dul vous accueille
au CCAS en mairie

01.64.05.87.64 / servicesocial@servon.fr

Plan canicule, faites-vous connaître

En vertu de la loi du 30 juin 2004, chaque mairie doit tenir un registre des personnes âgées et handicapées isolées à leur domicile, susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux en cas de risque exceptionnel et de déclenchement du plan d'urgence. Ce recensement est effectué à la demande des personnes concernées, de leurs proches ou d'un tiers. Il concerne les personnes :

- âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile
- âgées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- adultes handicapés résidant à leur domicile, bénéficiaires de l'AAH, de l'ACTP, de la carte d'invalidité, d'une pension de la sécurité sociale, d'une pension militaire ou reconnus comme travailleurs handicapés.

PLAN CANICULE

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

(Prévu à l'article L. 121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

À retourner au CCAS, 15 rue de la poste 77170 Servon

Rubrique 1 (1)

Je soussigné(e)

Nom : Nom de jeune fille : Prénoms :

Né(e) le : à :

Adresse : Code postal :

Téléphone :

Solicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus (2)
 en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail (2)
 en qualité de personne handicapée (2)

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Rubrique 2 (2)

Je déclare bénéficier de l'intervention

d'un service d'aide à domicile (2)

Nom de l'organisme :

Adresse / téléphone :

d'un service de soins infirmiers à domicile (2)

Nom de l'organisme :

Adresse / téléphone :

d'un autre service (2)

Nom de l'organisme :

Adresse / téléphone :

d'aucun service à domicile (2)

(1) les réponses à cette rubrique permettant l'identification du déclarant sont obligatoires.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

(3) Les réponses à cette rubrique sont facultatives.

Rubrique 3 (3)

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à, le 2020

Signature :

Dispositions relatives à la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.
- Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Servon, 15 rue de la poste 77170 Servon

Les Charmilles, une rencontre intergénérationnelle autour des crêpes.

Mardi 4 février, les assistantes maternelles de l'association « ADAMS » sont venues rendre visite aux résidents des Charmilles. Et quoi de mieux pour accompagner une rencontre que les crêpes. C'est avec gourmandise que nos petits bouts de choux sont passés à table. Ils ont pu déguster de délicieuses crêpes préparées par leurs nounous. Quel beau moment de partage et de plaisir entre les générations.



Les assistantes maternelles et les résidentes des charmilles avec les enfants

La galette pour nos seniors



Jeudi 23 janvier 2020, les personnes de 60 ans et plus étaient conviées à partager une excellente galette des rois, faite par notre boulanger M. Billot. Un moment fait de convivialité, propice aux échanges autour d'un verre de cidre, avec modération évidemment. Une artiste, Mme Valérie FURET, est venue enjoliver ce moment avec des reprises musicales.



Eternels Refrains, Mme Valérie FURET



Mme Martine CHEINEY, Maire adjoint au CCAS



LES VACANCES DE FÉVRIER À L'ACCUEIL DE LOISIRS



L'aquarium de Sea Life

Pour ces premières vacances de l'année 2020, les enfants ont réalisé de nombreux décors en lien avec le projet de fin d'année qui devait avoir lieu au mois de mai. Ils ont également participé à des activités sportives et manuelles.

La première semaine, les 3/7 ans sont partis au cinéma pour regarder le film « SamSam » qu'ils ont tous apprécié, tandis que les 8/10 ans sont allés faire un « escape game ».

La deuxième semaine, les élémentaires sont allés à la patinoire de Dammarie-les-Lys et au bowling du Speed Park de Servon. Les maternelles, eux, sont allés à Royal Kids et à l'aquarium Sea Life de Val d'Europe.

Les enfants ont eu également l'occasion de participer à plusieurs ateliers culinaires afin de réaliser des repas salés et sucrés. Ils ont aussi eu l'occasion de se déguiser durant les journées du jeudi 13 et du jeudi 20 février pour fêter Mardi Gras en avance.

Durant ces vacances, les animateurs se sont montrés

dynamiques et ont su sensibiliser les enfants sur le thème du carnaval afin de préparer tous ensemble le projet de fin d'année de l'accueil de loisirs.

Service enfance / jeunesse - Laëtitia



Bowling du speed park de Servon



Patinoire de Dammarie-les-Lys

Des histoires pour nos petits

Le SIPE souhaite mettre en place des moments de lectures auprès des enfants fréquentant le centre intercommunal de la petite enfance, établissement en collaboration avec l'association « lire et faire lire ». Pour effectuer ces lectures, le multi accueil « Graines d'étoiles » a besoin de retraités bénévoles qui aiment les livres et surtout qui aiment partager le plaisir de la lecture.

Nous savons tous que plus tôt nous faisons découvrir le monde merveilleux des livres aux enfants, plus ils les aimeront et sauront faire voyager leur imagination dans les histoires que nous leur raconterons.

Si vous aimez lire, partager et que vous avez du temps à donner aux enfants, contactez le personnel de la crèche « Graines d'étoiles » par téléphone au 01.64.05.69.95 ou par mail : educatrice.sipe@gmail.com



Les histoires n'attendent que vous pour être lues

Devenez lecteur bénévole pour les enfants lireetfairelire.org



Graines d'étoiles

Séjour Ski 2020

Une semaine à Saint Sorlin d'Arves avec 15 jeunes de 11 à 16 ans. Ils ont pu s'éclater sur un domaine skiable très vaste et diversifié. La météo variable, qui alternait entre soleil et neige, ne nous a pas empêché de passer un agréable moment.

Accueillis dans un centre d'hébergement rénové et au bord des pistes, nous avons partagé des repas très appréciés par l'ensemble de notre petit groupe. D'incroyables veillées ont été organisées, notamment une soirée avec deux autres groupes de jeunes. Ce séjour a pu favoriser les rencontres entre ados. Un séjour très bien organisé et qui s'est parfaitement bien déroulé. L'ensemble du groupe a eu un comportement exemplaire et une grande autonomie dans leur vie quotidienne. Ils sont déjà prêts à repartir en 2021.



LES VACANCES DE FÉVRIER À L'ESPACE JEUNES

Durant les vacances d'hiver, les jeunes sont allés à l'échappée game de Brie-Comte-Robert où tous ont réussi à résoudre les énigmes et à sortir de leur salle à temps.

Ils ont participé à des grands jeux comme fort boyard, en lien avec l'évènement de fin d'année de l'espace jeunes. Après s'être dépensés, ils ont pu profiter d'un brunch préparé tous ensemble avec au menu, croque-monsieur, tomates, chips, croissants au kinder, pains au chocolat et pancakes.

Ils ont également participé à des activités manuelles pour créer un totem de Koh Lanta que l'on utilisera lors de la prochaine journée intercommunale.

Ils sont allés au parc à trampolines Feel Jump à Servon où ils se sont amusés pendant 2 heures.

Deux soirées ont eu lieu, une à Eden 2 où ils ont mangé à King Marcel puis sont allés boire un verre à l'Indiana, et une autre où ils ont préparé des fajitas puis fait un time's up.

Pour finir ces deux semaines de vacances intensives, ils ont préparé de bons pancakes qu'ils ont dégustés devant un film.

Service enfance / jeunesse - Marine



Le déconfinement au Multi-accueil

Après deux mois de fermeture du 16/03/2020 au 17/05/2020 l'établissement a rouvert progressivement aux familles et aux enfants en respectant les conditions sanitaires émises par notre service partenaire PMI. L'acquisition d'un nébuliseur permet la désinfection quotidienne de l'ensemble des espaces chaque matin avant l'arrivée du public. Les jouets, rampes et poignées de portes sont désinfectés plusieurs fois par jour. Les enfants se lavent fréquemment les mains, de même que les agents qui ont également du gel hydro-alcoolique à leur disposition. Le port du masque est obligatoire pour les adultes. Nous remercions chaleureusement la pharmacie de Servon qui a vendu au SIPE le matériel qui a permis de se protéger du virus. Le 29/06/2020 après une rentrée progressive en effec-



tifs et plages d'ouvertures réduites, le MAC va retrouver son offre initiale aux publics accueillis.

Commission d'attribution des places pour le multi accueil « graines d'étoiles »

Comme chacun le sait, le multi accueil intercommunal Servon - Férolles Attilly - Chevry-cossigny est un établissement très prisé des jeunes parents qui souhaitent faire garder leur bébé. Cette année encore, malgré le confinement, la commission d'attribution des places s'est tenue le 23 avril 2020. Pour rappel, Servon dispose de **16 places** pour l'accueil des bébés. Si vous souhaitez plus d'informations contactez le multi accueil au 01 64 05 69 95 ou par mail creche.sipe@gmail.com. Les critères d'attribution, ainsi que le nombre limité de places ne permettent malheureusement pas de satisfaire toutes les demandes. Ces critères d'attribution tiennent compte : de l'âge, du nombre de places par commune, des priorités et des contrats d'accueil déjà existants, tout en respectant l'agrément PMI au quotidien, ainsi que de la date de la demande. L'ensemble de ces critères est pris en compte pour les propositions d'admission par la direction. Les demandes sont alors présentées aux élus du conseil syndical qui rendent leurs décisions avant que celles-ci ne soient transmises aux familles.



Caisse des écoles : rentrée 2020/2021

La caisse des écoles est un établissement public communal présidé par le maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degrés dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire), que ce soit dans l'enseignement public ou l'enseignement privé.

Je souhaite souscrire à la caisse des écoles

Nom :

Prénom :

Adresse :

Montant de la souscription (en toute lettre) :

*Bulletin à rapporter en mairie - 15 rue de la Poste / SERVON
Accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public*



SALON DE LA GÉNÉALOGIE



Le week-end du 1^{er} et 2 février se tenait le salon de la généalogie salle Roger Coudert. Organisé par l'association Généalogique de Brie-Comte-Robert ce salon a rassemblé beaucoup de passionnés et de curieux venus découvrir ou échanger sur la généalogie. Si vous aussi vous désirez connaître vos racines, l'histoire de votre famille, l'Association Généalogique de Brie Comte Robert est un lieu d'échanges et d'entraide qui vous permettra de débiter cette aventure passionnante et vous fera découvrir tout un monde que vous ne pouviez imaginer.



Exploit d'un jeune Servonnais au trophée de ski de la Plagne



Podium du trophée HARIBO

Félicitations à Aron LUDOT EVERAERT, ce jeune Servonnais âgé de 11 ans et demi a participé au trophée HARIBO 2020 à la Plagne. Au mois de février, il a terminé l'épreuve en 36 secondes 98, et fini 1er au classement général. Redécouvrez son exploit de 2016 dans le Servon-mag N°83 avec une deuxième place au classement général. Sa sœur Amanda n'a pas eu de chance, elle n'a pu prétendre à un prix suite à une chute en cours d'épreuve.

Les peintres dans la rue

La communauté de communes de l'Orée de la Brie, organise la manifestation « Les peintres dans la rue » le samedi 12 septembre 2020 de 10h à 18h. Au cours de cette journée vous pourrez voir des artistes peintres mais aussi des artistes pratiquant d'autres formes d'arts (photographie, sculpture, artisanat d'art et plein d'autres encore). Le photo club de Servon participera à la manifestation et exposera ses clichés à cette occasion. Vous êtes artiste peintre ou pratiquez une autre forme d'arts, inscrivez-vous sur le site de la CCOB. Un concours récompensera les plus beaux travaux réalisés le jour même par les peintres. Ce concours est réservé aux artistes, débutants ou confirmés de plus de 18 ans et est gratuit.



L'Orée de la Brie

**CENTRE HISTORIQUE
BRIE-COMTE-ROBERT**

LES
PEINTRES
DANS LA
RUE
12 SEPT.20

INFOS &
INSCRIPTIONS
LOREEDELABRIE.FR
TOURISME@LOREEDELABRIE.FR

4^{ème} Salon des Fabophiles

Record battu pour ce 4^{ème} salon de Fabophiles. Pas moins de 332 visiteurs venus de toute la France à la recherche de la pièce rare, d'un échange entre passionnés ou simplement pour le plaisir de parcourir les stands des 46 exposants.

Deux séries de fèves originales ont été réalisées pour ce salon avec notamment un puzzle de 3 pièces représentant le chat gentleman (plein de détails sont cachés ; amusez-vous à les retrouver).



Le chat gentleman



Petite anecdote sur les coutumes liées aux fèves : Le président peut-il être Roi ?

Après la Révolution française, il est devenu impensable d'élire un Roi ! La coutume du partage est cependant restée, sous le titre de gâteau de la « liberté » ou de « l'égalité ». C'est sur ce modèle qu'est fêtée la galette des rois à l'Élysée depuis Valéry Giscard d'Estaing. L'artisan boulanger chargé de la commande se doit de confectionner une galette d'1m20 de diamètre pour 150 personnes . . . sans y placer de fève !



Rappel des règles en matière de taille des haies

Nous rappelons que chaque riverain est tenu d'entretenir ses haies, buissons, arbres et autres plantations en bordure de voirie. Quelques règles à rappeler en la matière :

- La distance de plantation en limite de propriété est de 2m pour des arbres ou arbustes dont la hauteur est ou deviendra supérieure à 2m.
- Les arbres ou arbustes dont la hauteur est ou sera maintenue inférieure à 2m doivent être plantés au minimum à 0.50m de la limite de propriété.
- Lorsque les branches dépassent la limite de votre propriété, vous êtes tenus de les couper.
- Chaque propriétaire est responsable de ses arbres et est tenu de réparer tout dommage qu'ils pourraient causer. Inversement tout dégât commis sur un arbre doit être réparé par le responsable des dégâts.

Pour les tailles de végétaux de petit volume, la collecte se fait chaque 2^{ème} lundi des mois d'avril à novembre compris, par le SIVOM de l'Yerres et de Sénart. Il faut sortir les branchages le dimanche soir sous forme de fagots ficelés et facilement portables. La quantité maximum est de 1m³ par foyer et par tournée. Veillez à respecter cette consigne. En dehors de ces passages et pour les tailles au-delà du mètre cube, il appartient au propriétaire d'assurer leur transport à la déchetterie :

- Ozoir-la-ferrière - Rue de la ferme du presbytère
- Gretz-armainvilliers - ZI de Gretz, Route de Presles
- Fontenay-Trésigny - Chemin des femmes, Route de Chaubuisson
- Evry-Grégy-sur-yerres - RD 35, plaine du bois de l'Erable
- Roissy-en-Brie - 33 avenue du grand Etang
- Pontault-Combault - Rue Jean Cocteau

La bibliothèque a ouvert ses portes dès le samedi 23 mai.

Suite à la Covid-19, la bibliothèque a adapté ses horaires.

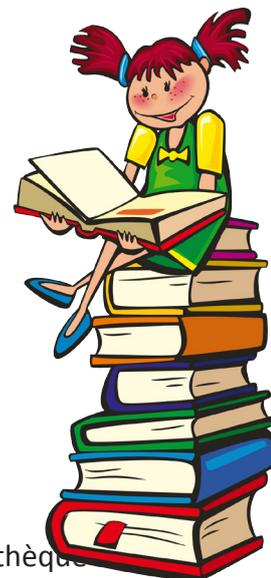
Ouverture :

le mercredi de 14h30 à 18h30

le samedi de 10h à 12h30

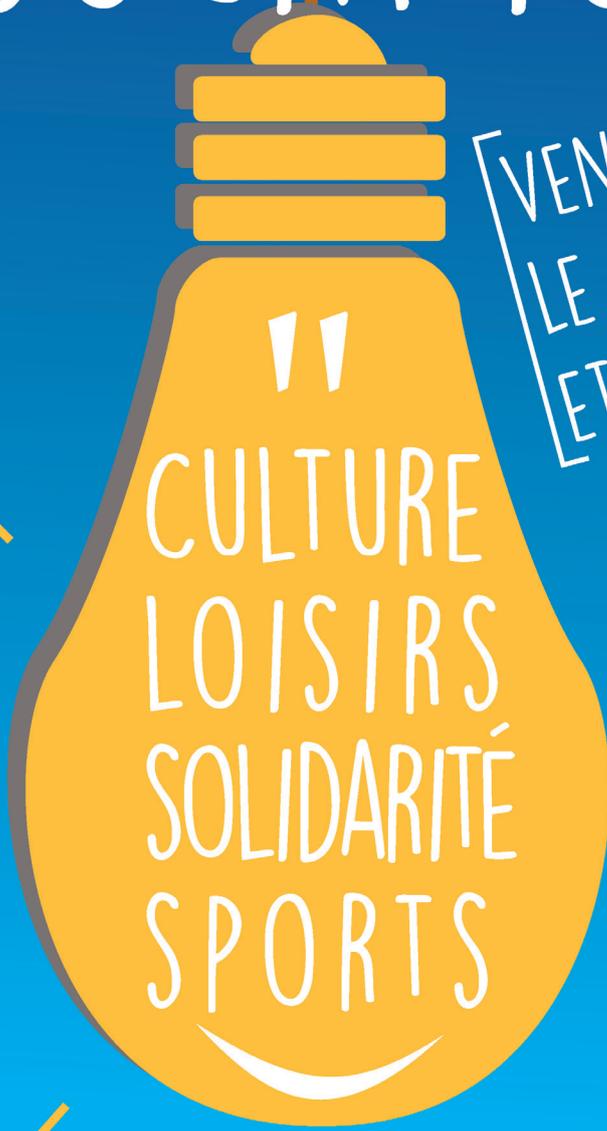
règles de sécurité :

- Seules 2 personnes à la fois seront autorisées à entrer
- Les enfants de moins de 12 ans ne seront pas admis
- Le port du masque est obligatoire
- Prière de maintenir les distances de sécurité et les gestes barrières
- Prière de se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique en entrant dans la bibliothèque
- Les livres rapportés à la bibliothèque seront à déposer dans le caddie à l'entrée de la bibliothèque



DES FORUM
2020
ASSOCIATIONS

VENEZ FAIRE
LE PLEIN D'IDÉES
ET D'ACTIVITÉS



SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020
10H / 17H - COUR DE L'ORME

Village coup de coeur
SerVON